

Remplacement d'un camion à ordures – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Le service des travaux, dont dépend la voirie, a dans ses principales tâches l'organisation, la gestion et la collecte des déchets urbains (ordures ménagères, papier/carton, verre, déchets encombrants, métaux, déchets spéciaux ménagers, etc.).

Pour assurer plus particulièrement la collecte des ordures ménagères, du verre et du papier, le service des travaux possède aujourd'hui deux camions-bennes effectuant les ramassages prévus par le calendrier officiel. Pour mémoire, 2'274 tonnes d'ordures ménagères ont été acheminées en 2005 à Penthaz, sur le site de VALORSA SA.

Le plus récent de ces camions, de marque MAN, a été acquis en 1998 et totalisait au 31 décembre dernier 65'321 km pour 6'800 heures de travail. Son état général est bon et son remplacement n'est pas prévu pour l'instant.

Le second camion (VD 7234), de marque Mercedes-Benz, a été mis en circulation le 23 mai 1986 et totalise à ce jour plus de 174'000 km pour 17'000 heures de travail. C'est un véhicule à deux essieux avec une charge utile et une contenance ne correspondant plus aux besoins actuels.

Le coût des réparations effectuées sur ce véhicule ces trois dernières années s'élève à Fr. 36'300.--. Il devrait passer l'expertise cette année, mais en cas de remplacement, un arrangement est possible avec le service des automobiles.

Le remplacement de ce véhicule avait été prévu au plan des investissements dès 2004 (compte 450.5060.542), mais n'a pu être fait plus vite en raison des incertitudes liées au choix du type de bennes et donc de véhicules qui doivent être compatibles avec le transfert sur rail prévu pour l'acheminement à la nouvelle usine d'incinération TRIDEL.

Aujourd'hui, le nouveau type de véhicule rail-route "IES/ACTS" est totalement défini et nous pouvons procéder au changement en toute connaissance de cause.

L'usine TRIDEL, dont le premier allumage du four a eu lieu le 10 janvier dernier, sera opérationnelle dès cet automne; nous devons donc être prêts, raison pour laquelle le présent préavis est soumis à l'approbation du Conseil communal.

Pour une meilleure compréhension de cette nouvelle filière d'acheminement de nos ordures ménagères, nous joignons à ce préavis une information reçue de VALORSA SA, société responsable de l'organisation générale de la prise en charge des déchets pour notre périmètre (111 communes).

L'utilisation de camions traditionnels sera encore possible, mais elle obligera ces derniers à se rendre à une station de compactage et de transfert, engendrant par la même occasion un surcoût pour cette prise en charge, estimé par VALORSA SA à environ Fr. 25.-- par tonne.

D'autre part, il est fort probable que les transporteurs utilisant le système IES/ACTS obtiennent, dans le cadre du trafic combiné non-accompagné (TCNA), le remboursement de la redevance poids lourds (RPLP) liée au véhicule à raison de Fr. 46.-- par transfert de benne sur le rail, soit un potentiel de Fr. 5.50 par tonne.

2. PROPOSITION DE REMPLACEMENT

Différentes offres ont été demandées en ce qui concerne le véhicule proprement dit, qui doit avoir les caractéristiques suivantes: un châssis-cabine, 3 essieux, un moteur diesel d'au moins 350 CV, une boîte à vitesses automatique et une charge utile légale de 8'400 kg.

L'équipement complémentaire indispensable comprend un lift de type "Palfinger", ainsi qu'une porte chargeuse fournis par l'entreprise Mosertech, selon le concept prévu par TRIDEL SA.

La benne sera fournie gratuitement par TRIDEL SA.

3. ASPECT FINANCIER

3.1 Véhicule poids lourd (châssis-cabine)	Fr. 145'000.--
3.2 Lift et porte chargeuse (Mosertech)	<u>Fr. 216'500.--</u>
Montant total hors taxes	Fr. 361'500.--
+ TVA (7,6 %)	<u>Fr. 27'500.--</u>
Montant total TTC	Fr. 389'000.-- =====

4. FINANCEMENT

Le montant de **Fr. 389'000.--** sera couvert par la trésorerie courante. Ce montant sera amorti sur une durée de 10 ans par prélèvement sur le fonds pour investissements futurs.

Cette dépense n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation et a été prévue au plan des investissements pour 2006, compte 450.5060.562.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ce préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 4/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le remplacement d'un camion à ordures pour le service des travaux;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire au remplacement d'un camion à ordures, soit la somme de **Fr. 389'000.--** (trois cent huitante-neuf mille francs);
3. de financer cet achat par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans par prélèvement sur le fonds pour investissements futurs. Cette dépense n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation et a été prévue au plan des investissements pour 2006, compte 450.5060.562.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2006.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe: Schéma des gares de transfert des déchets ménagers incinérables TRIDEL

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: M. Christian Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 13 février 2006

CM/rm